

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

22 DEC. 2025

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-127**

Domaine : 5.7 - Intercommunalité

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire PVD.

Vu la délibération n° 2023-141 du 13 décembre 2023 portant approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire – Petites Villes de Demain,

Considérant que la convention tripartite initiale fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de Petites Villes de Demain,

Considérant que la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagés et de la nécessité d'assurer la continuité des actions prédéfinies,

Il convient de prolonger la durée de validation de la date de convention jusqu'au 31 décembre 2026, le terme initial fixé étant du 31 mars 2026.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver l'avenant n°1 selon les modalités sus décrites (avenant consultable auprès de M. JORDAN).
2. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette opération notamment l'avenant n°1.

Il demande d'en délibérer.

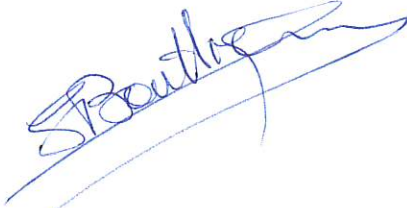
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Mme Sophie BOUTTIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Pierre CASTEL



202-127

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-52-48.00 (MI266415683)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-202-127-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : AVENANT N.1 A LA CONVENTION D'OPERATION DE REALISATION
DU TERRITOIRE PETTES VILLES DE DEMAIN

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.1. Intercommunalité

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-127.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:52

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 22/12/25 à 11:52

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 12:00

